



VIDE GRENIERS à GIEZ

Dimanche 3 mai 2026

Emplacement : Salle Robert Terrier et extérieur

Conditions de réservation :

Tarif : 4.00 € le mètre linéaire dans la salle

3.50 € le mètre linéaire à l'extérieur

2.00 € - 1 table de 1m60 (stand 2m)

3.00 € - 1 table d'1m60 + 1 table d'1m20 (stand 3m)

4.00 € - 2 tables d'1m60 (stand 4m)

Réservation minimum : 2 mètres linéaires

L'inscription comprend :

- Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur complétés et signés
- Le chèque libellé à l'ordre des « Forgalus en fête »
- La photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport

Elle est à transmettre à l'adresse suivante :

Mr BESSON Nicolas, 93 impasse de l'eau morte 74210 GIEZ

Renseignements complémentaires :

Mme BESSON Christelle - 06.14.17.60.88

e-mail : lesforgalus@gmail.com

Facebook : Forgalus Giez

ATTENTION

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

L'équipe des Forgalus



VIDE GRENIERS DE GIEZ

BULLETIN D'INSCRIPTION et

ATTESTATON SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

NOM PRENOM

Date et lieu de naissance

Titulaire de la pièce d'identité

N° délivrée le

Par

Adresse

Code postal Ville

Tel portable Email

Je réserve :

Stand intérieur mètres x 4.00 € = €

Stand intérieur de 2m - 1 table d'1m60 = 2 € = €

Stand intérieur de 3m - 1 table d'1m60 + 1m20 = 3 € = €

Stand intérieur de 4 m - 2 tables d'1m60 = 4 € = €

TOTAL = €

Stand extérieur mètres x 3.50 € = €

Stand extérieur avec table de 2m = 2€ = €

Stand extérieur avec table de 3m = 3€ = €

TOTAL = €

Ci-joint règlement de€ par chèque libellé à l'ordre de l'Association « les Forgalus » ou espèces (l'association ne prend pas de règlement par carte bancaire)

J'ai pris connaissance et accepte le règlement du vide greniers,

Je déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- La non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à le

Signature



REGLEMENT DU VIDE GRENIERS A conserver par l'exposant

Ce vide grenier est organisé par l'association « les Forgalus » ou Comité des fêtes de Giez qui proposera une buvette et petite restauration.

1. Il est réservé aux particuliers et aux associations pour la vente d'objets personnels usagés,
2. Ne sont pas tolérés la vente d'objets et matériels neufs, les produits alimentaires, boissons, animaux, armes, prestations de services ou propagandes diverses,
3. L'acceptation des exposants aura lieu après inscription préalable remise à l'organisateur avec l'attestation sur l'honneur, le règlement correspondant et copie d'une pièce d'identité,
4. Des tables en quantité limitée peuvent être proposées aux exposants selon les tarifs ci-joints, à réserver à l'inscription,
5. Pour l'installation, les exposants s'engagent à présenter leur carte d'identité,
6. L'installation s'effectue entre 6 heures et 8 heures. Après cette heure, l'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés,
7. Après avoir déchargé leurs véhicules, les exposants doivent les retirer le plus rapidement possible et les garer en dehors du vide grenier,
8. En aucun cas la somme versée pour la réservation ne sera remboursée,
9. Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre. Des containers et poubelles sont prévus à cet effet. Les invendus ne devront en aucun cas être laissés sur place,
10. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel,
11. L'équipe organisatrice s'engage à maintenir la manifestation, quelles que soient les conditions météorologiques.

Le Président,
Nicolas BESSON